



"(E)codesarrollo para la innovación y el empleo en el sector de economía verde y circular entre Andalucía y Marruecos"

Grant Contract ref. ICMPD/2021/MPF-357-007

RÉFÉRENCE 310/008

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA CONTRACTUALISATION D'UN SERVICE D'INTERPRÉTATION POUR LA RENCONTRE D'AFFAIRES MOVE GREEN À TÉTOUAN LES 9 ET 10 MAI 2023, DANS LE CADRE DU PROJET " MOVE GREEN_(E)CO-DEVELOPMENT FOR INNOVATION AND EMPLOYMENT IN THE GREEN AND CIRCULAR ECONOMY SECTOR BETWEEN ANDALUSIA AND MOROCCO ", COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE À TRAVERS LE MOBILITY PARTNERSHIPS FACILITY (MPF) GÉRÉ PAR LE CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES (CIPMD). Dossier ICMPD / 2021 / MPF-357-007.

Séville, 21 AVRIL 2023.



Cofinanciado por la
Unión Europea



Ejecutado por:





Move Green

"(E)codesarrollo para la innovación y el empleo en el sector de economía verde y circular entre Andalucía y Marruecos"

Grant Contract ref. ICMPD/2021/MPF-357-007

TABLE DE CONTENUS

1. OBJET DU CONTRAT

2. RÉGIME JURIDIQUE

3. SERVICES À FOURNIR

3.1 Caractéristiques de l'offre

4. DURÉE DU CONTRAT ET CONDITIONS D'EXÉCUTION

5. LIEU ET FORME DE LA SOUMISSION DES OFFRES

6. DOCUMENTATION REQUISE

7. TRANSPARENCE

8. SYSTÈME DE PROPOSITION ET D'ATTRIBUTION

9. FORMALISATION DU CONTRAT

10. MODE DE PAIEMENT

11. PROTECTION DES DONNÉES

12. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

13. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES

ANNEXE I : CERTIFICATS/ATTESTATIONS



"(E)codesarrollo para la innovación y el empleo en el sector de economía verde y circular entre Andalucía y Marruecos"

Grant Contract ref. ICMPD/2021/MPF-357-007

1. OBJET DU CONTRAT

Le projet "MOVE GREEN_(E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc" (ICMPD / 2021 / MPF-357-007), cofinancé par l'Union européenne à travers le Fonds de partenariat pour la mobilité (MPF), géré par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD). Le projet a une durée de 36 mois et est mis en œuvre par un consortium dirigé par le Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI), avec CLANER et la Fédération AN^MAR.

L'objectif global du projet "MOVE GREEN_(E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc" est, d'une part, de promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes marocains dans les secteurs de l'économie verte, circulaire et renouvelable à travers un processus de formation et de qualification professionnelle, contribuant ainsi, d'autre part, à la rétention des talents dans le pays d'origine et à la génération d'emplois et d'entrepreneuriat actif parmi les jeunes au Maroc. De même, le projet vise à renforcer les partenariats entre les institutions publiques et privées qui promeuvent le développement de l'économie verte, en liant la migration circulaire et les processus de co-développement avec la promotion de l'économie durable.

Les présents termes de référence visent à contracter un service d'interprétation arabe-espagnol pour la réunion d'affaires du projet, qui aura lieu les 9 et 10 mai 2023 à Tétouan (Maroc).

Tout cela dans le cadre du projet " MOVE GREEN_(E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc " (ICMPD / 2021 / MPF-357-007), cofinancé par l'Union européenne à travers le Fonds de partenariat pour la mobilité (MPF), géré par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et les partenaires du FAMSI.

L'attribution de ce service répond au besoin d'une société pour fournir des services d'interprétation entre les deux principales langues de travail de la réunion d'affaires, l'espagnol et l'arabe. Cette réunion fait partie de la phase de réintégration du projet et se tiendra en même temps que la première visite d'échange et une exposition sur la première partie du projet.

Par conséquent, une société ayant la capacité de mener à bien cette tâche est requise, comme détaillé au point 3 des présents termes de référence.

2. RÈGLES JURIDIQUES

Le contrat visé dans le présent cahier des charges est régi par les clauses qui y sont incorporées. Tout ce qui n'est pas prévu par ledit contrat et les clauses du présent document est régi par les dispositions du droit privé espagnol et du droit communautaire applicable, à l'exception de celles relatives à la préparation et à l'attribution du contrat, qui sont régies par la loi 9/2017, du 8 novembre, sur les contrats du secteur public, qui transpose en droit espagnol les directives du Parlement européen et du Conseil 2014/23/UE et 2014/24/UE, du 26 février 2014. On s'intéressera notamment à :

- Les règlements communautaires qui lui sont applicables en ce qui concerne son financement.

A través de:

Ejecutado por:



Cofinanciado por la
Unión Europea





Move Green

"(E)codesarrollo para la innovación y el empleo en el sector de economía verde y circular entre Andalucía y Marruecos"

Grant Contract ref. ICMPD/2021/MPF-357-007

- Les règlements spécifiques édictés par la Communauté autonome dans l'exercice de ses compétences.
- Le titre IV du livre I du Code de commerce, la loi 7/1998, du 13 avril, sur les conditions générales des contrats, et les autres règles de droit privé qui lui sont applicables en raison de son objet, en ce qui concerne les effets et la résiliation du présent contrat.
- Loi organique 1/2002, du 22 mars, régissant le droit d'association.
- Loi 4/2006, du 23 juin, sur les associations andalouses.
- Statuts de la FAMSI.

3. SERVICES À FOURNIR

3.1 Caractéristiques de l'appel d'offres

L'activité faisant l'objet de l'appel d'offres s'inscrit dans le cadre du projet " **MOVE GREEN _(E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc** " .

Les présents Termes de Référence ont pour objet la passation d'un contrat d'Assistance Technique pour la fourniture des services suivants :

- Service d'interprétation arabe-espagnol pour les intervenants aux tables rondes de la réunion d'affaires des 9 et 10 mai 2023 à la Chambre de Commerce de Tétouan.
- Matériel de sonorisation.
- Microphones de table (20 unités).
- Microphones sans fil (2 unités).
- Cabine de traduction.
- Consoles d'interprétation.
- Transmission numérique.
- Radiateur numérique.
- Récepteurs numériques (50).
- Techniciens du son et de l'interprétation.
- Autres équipements nécessaires à l'exécution du service.

Le budget total maximum pour l'exécution de tous les services et tâches inclus dans ces termes de référence s'élève à 4.000,00 euros, taxes comprises.

4. DURÉE DU CONTRAT ET PÉRIODE D'EXÉCUTION

La durée du contrat court à partir du jour suivant la signature du contrat jusqu'à l'achèvement des tâches d'exécution et de justification confiées à la (aux) société(s) adjudicataire(s) pour l'exécution de



Cofinanciado por la
Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:





Move Green

"(E)codesarrollo para la innovación y el empleo en el sector de economía verde y circular entre Andalucía y Marruecos"

Grant Contract ref. ICMPD/2021/MPF-357-007

l'activité, la date finale d'exécution étant le 11 mai 2023, toutes les informations étant détaillées dans le contrat correspondant.

5. LIEU ET MODE D'ACCEPTATION DE L'OFFRE

La proposition doit être soumise en format numérique à l'adresse suivante :

contrataciones@andaluciasolidaria.org ; l'objet de l'appel d'offres doit être : "REF. 310/007 CONTRACTING OF AN INTERPRETATION SERVICE FOR THE MOVE GREEN BUSINESS MEETING IN TETOUAN ON 9 AND 10 MAY 2023".

La date limite de dépôt des offres est fixée au 30 avril 2023 à 15 heures (heure espagnole).

Toute offre soumise après la date limite ou en dehors du circuit établi sera considérée comme irrecevable.

6. DOCUMENTATION REQUISE

Les documents suivants doivent être inclus dans la documentation requise, soit sous forme numérique, soit sous forme documentaire :

A) DÉCLARATION SOUS SERMENT SIGNÉE (ANNEXE I)

B) OFFRE FINANCIÈRE. L'offre économique doit être incluse, en exprimant sa valeur en euros. Un budget détaillé doit être présenté. Les offres s'entendent comme incluant, à toutes fins utiles, les taxes de toute nature qui sont perçues sur les différents postes, sans que celles-ci soient répercutées comme un poste indépendant. Par conséquent, la TVA et les autres taxes applicables au présent marché sont considérées comme incluses dans l'offre financière soumise. Les offres financières qui contiennent des omissions, des erreurs ou des suppressions empêchant de connaître clairement leur contenu ne seront pas acceptées, pas plus que celles qui sont considérées comme disproportionnées ou anormales.

C) OFFRE TECHNIQUE. Les soumissionnaires à cet appel d'offres doivent présenter une proposition technique contenant au moins les rubriques suivantes :

- A. Identification et objet de la proposition soumise.
- B. Note méthodologique détaillée avec le contenu de la formation proposée.
- C. Présentation du curriculum de l'entreprise ou de la personne participante, avec les travaux jugés les plus pertinents, le cas échéant.

Les propositions doivent être soumises en espagnol ou en français. Elles seront composées de deux fichiers, l'un avec l'affidavit signé et l'offre économique et l'autre avec l'offre technique, avec les informations suivantes à inclure dans le corps du courrier : référence attribuée à l'activité pour laquelle le contrat doit être attribué, le nom et le prénom du soumissionnaire ou le nom de l'entreprise et son



Move Green

"(E)codesarrollo para la innovación y el empleo en el sector de economía verde y circular entre Andalucía y Marruecos"

Grant Contract ref. ICMPD/2021/MPF-357-007

NIF ou CIF correspondant, ainsi que la désignation d'une personne de contact, le numéro de téléphone, le fax et l'adresse e-mail à laquelle le FAMSI peut être adressé.

7. TRANSPARENCE

Dans le respect des principes de transparence, d'objectivité et de non-discrimination, sans préjudice des autres moyens de publicité, le FAMSI dispose d'un profil de contractant sur le site Internet de l'Association : <http://www.andaluciasolidaria.org/>.

8. SYSTÈME DE PROPOSITION ET D'ATTRIBUTION

La sélection de l'adjudicataire et donc l'attribution du marché se feront conformément aux indications et aux critères énoncés dans le présent cahier des charges, avec plusieurs critères d'attribution.

Le FAMSI a le droit d'attribuer le marché à l'offre la plus avantageuse conformément aux critères ou de déclarer l'attribution nulle, sans que cela n'ouvre de droits pour les soumissionnaires.

A l'issue du délai de réception des offres, les dossiers reçus seront examinés.

Si l'Autorité le juge approprié, un délai peut être accordé pour remédier aux défauts matériels constatés dans la documentation reçue. Le délai de rectification des erreurs sera déterminé par l'Organe et ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrables ni inférieur à 3 jours. Une fois la procédure décrite ci-dessus achevée, la proposition d'attribution sera faite sur la base des critères énoncés dans le présent dossier d'appel d'offres.

L'adjudicataire devra présenter les pièces justificatives exigées dans le présent dossier, en particulier celles relatives aux obligations fiscales et de sécurité sociale et à la conformité des dettes fiscales avec la Communauté autonome d'Andalousie, si l'entité a un siège social en Andalousie et/ou une filiale, une succursale ou un établissement similaire. Le délai est de 10 jours ouvrables au maximum. Si, à l'issue de ce délai, la documentation requise n'a pas été fournie, il sera considéré que l'adjudication a été abandonnée et l'organisme adjudicateur procédera à l'adjudication provisoire de la proposition suivante la mieux évaluée.

Après vérification de la documentation susmentionnée, l'attribution sera proposée à l'organisme chargé du Fonds, conformément à son organigramme, dans les 5 jours ouvrables suivant la présentation des documents justificatifs. Les soumissionnaires et le(s) adjudicataire(s) sont informés des différentes étapes de la procédure d'attribution.

Les offres des soumissionnaires sont évaluées conformément aux critères décrits dans la proposition d'attribution. Les critères objectifs utilisés pour évaluer les offres soumises sont les suivants :



Cofinanciado por la
Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:





Move Green

"(E)codesarrollo para la innovación y el empleo en el sector de economía verde y circular entre Andalucía y Marruecos"

Grant Contract ref. ICMPD/2021/MPF-357-007

CRITÈRES	POINTS
Proposition économique, toutes taxes comprises, notamment la TVA.	55 points (Max)
Proposition d'amélioration des services inclus.	15 points (Max)
Expérience antérieure de l'entreprise dans le secteur couvert par le présent appel d'offres.	15 points (Max)
Critères sociaux et de durabilité.	15 points (Max)
Total:	100 Points.

9. FORMALISATION DU CONTRAT

Le marché est formalisé par écrit, dans un délai maximum de 5 jours ouvrables à compter de la réception de la notification d'attribution. L'adjudicataire, le contractant, peut demander la transformation du contrat en acte public, à ses frais.

Si, dans le délai fixé précédemment, le contractant ne remplit pas les conditions nécessaires à la formalisation du contrat ou si celui-ci n'est pas formalisé pour une raison quelconque imputable au contractant, le FAMSÍ peut accepter la résiliation du contrat, en indemnisant le Fonds pour les dommages causés, et l'Association peut contracter pour le même objet.

Le montant final du service peut être inférieur ou supérieur en fonction des besoins réels de la logistique de l'événement.

10. MODE DE PAIEMENT

Le prix total du contrat, y compris toutes les taxes et tous les frais qui peuvent découler de l'exécution du contrat, s'élève à un maximum de 4 000,00 € (quatre mille euros), payés par virement bancaire dans les tranches établies dans le contrat.

11. PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (GDPR), vous donnez votre consentement exprès et sans équivoque au traitement de vos données personnelles. Vos données seront incorporées à un fichier dûment enregistré auprès de l'Agence espagnole de protection des données, le responsable de ce fichier étant l'ASOCIACIÓN FONDO ANDALUZ DE MUNICIPIOS PARA LA SOLIDARIDAD INTERNACIONAL, avec le CIF G14565329, et l'adresse Avenida El Brillante nº177, Córdoba, 14.012. L'objectif est la gestion et le contrôle corrects des relations

A través de:

Ejecutado por:



Cofinanciado por la
Unión Europea





Move Green

"(E)codesarrollo para la innovación y el empleo en el sector de economía verde y circular entre Andalucía y Marruecos"

Grant Contract ref. ICMPD/2021/MPF-357-007

commerciales contractées et la transmission d'informations par la FAMSI sur les processus de contrats ouverts.

La politique de confidentialité et de protection des données du FAMSI peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.transparenciafamsi.org/lssice_lopd

La partie contractante peut exercer les droits accordés par le RGPD en écrivant à :

CONTRATACIONES

ASSOCIATION ANDALOUSE DES MUNICIPALITÉS FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (FAMSI)

Avda. del Brillante, número 177

14012 Córdoba

Ou à l'adresse électronique : contrataciones@andaluciasolidaria.org

Le contractant est tenu de maintenir une confidentialité et une réserve absolues sur toutes les informations ou données qu'il obtient ou pourrait obtenir au cours du processus d'attribution du présent contrat, ainsi que sur toutes les informations pertinentes pour l'exécution du contrat. En particulier, il doit respecter les garanties et limitations, en matière de traitement des données personnelles, imposées par le RGPD.

De même, le contractant s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données à caractère personnel dans l'exercice de son activité professionnelle, en ce qui concerne les données auxquelles il peut avoir accès dans le cadre de l'exécution de l'objet du marché. Dans ce contexte, il accepte la déclaration/conformité au règlement sur la protection des données personnelles figurant à l'annexe I.

12. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Le contractant s'engage à maintenir une confidentialité et une réserve absolues à l'égard de toute information ou donnée qu'il obtient ou pourrait obtenir au cours du processus de passation du présent contrat, ainsi que de toute information relative à l'exécution du contrat lui-même. En particulier, il doit respecter les garanties et les limitations relatives au traitement des données à caractère personnel imposées par la loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données à caractère personnel et par le décret royal 1720/2007, du 21 décembre, qui développe la loi organique 15/1999 susmentionnée.

13. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES

La participation à cet appel d'offres implique l'acceptation du présent cahier des charges, ainsi que le respect des exigences et obligations légales éventuellement applicables.



Cofinanciado por la
Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:





"(E)codesarrollo para la innovación y el empleo en el sector de economía verde y circular entre Andalucía y Marruecos"

Grant Contract ref. ICMPD/2021/MPF-357-007

ANNEXE I. CERTIFICATS/AFFIDAVITS

M./Mme avec
DNI/NIF en tant que ou
représentant de l'entité avec CIF
.....

DÉCLARE SOUS SA RESPONSABILITÉ : (indiquer le cas échéant)

- Que l'Entité que je représente dispose d'une capacité de gestion technique et financière suffisante pour l'exécution du projet correspondant.
- Que l'Entité que je représente est inscrite et enregistrée dans l'épigraphe correspondant à l'impôt sur les activités économiques et qu'elle est à jour de son paiement.
- Que l'Entité que je représente est à jour de ses obligations fiscales, en fournissant un certificat délivré par l'Agence fiscale.
- Que l'entité que je représente est à jour de ses obligations en matière de sécurité sociale, en fournissant un certificat délivré par la Trésorerie générale de la sécurité sociale.
- Que l'entité que je représente ne fait l'objet d'aucune des interdictions d'être bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 38/2003, du 17 novembre, loi générale sur les subventions, et aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.
- Que l'Entité que je représente se soumet à la compétence des cours et tribunaux de tout ordre, pour tous les incidents pouvant découler directement ou indirectement du contrat, en renonçant, le cas échéant, à sa propre compétence juridictionnelle qui pourrait correspondre.
- Le soussigné DÉCLARE qu'il accepte inconditionnellement le présent document et qu'il s'y conforme sans exception, ainsi que l'exactitude et la véracité de tous les documents présentés et qu'il remplit toutes et chacune des conditions du contrat.

À Séville, à l'adresse de de 2023.

Signature



Cofinanciado por la Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:

